

NORME INTERNATIONALE 3011

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de matières plastiques – Détermination de la résistance aux craquelures dues à l’ozone dans des conditions statiques

Fabrics coated with rubber or plastics – Determination of resistance to ozone cracking under static conditions

Première édition – 1975-04-01

CDU 678.01

Réf. n° : ISO 3011-1975 (F)

Descripteurs : textile, support textile revêtu, produit en caoutchouc, matière plastique, essai, essai de vieillissement artificiel, essai d’oxydation, résistance chimique, ozone, résistance au craquelage.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3011 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 45, *Elastomères et produits à base d'élastomères*, et soumise aux Comités Membres en janvier 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

| | | |
|-------------------------|------------------|-------------|
| Afrique du Sud, Rép. d' | Hongrie | Royaume-Uni |
| Australie | Inde | Suède |
| Autriche | Italie | Suisse |
| Belgique | Nouvelle-Zélande | Thaïlande |
| Brésil | Pays-Bas | U.R.S.S. |
| Égypte, Rép. arabe d' | Portugal | U.S.A. |
| France | Roumanie | |

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de matières plastiques – Détermination de la résistance aux craquelures dues à l’ozone dans des conditions statiques

1 OBJET ET DOMAINE D’APPLICATION

La présente Norme Internationale définit les conditions d’essai pour la détermination de la résistance des supports textiles revêtus de caoutchouc ou de matières plastiques aux craquelures dues à l’ozone dans des conditions statiques.

L’essai vise à déterminer la résistance relative aux craquelures des supports textiles revêtus de caoutchouc ou de matières plastiques lorsqu’ils sont exposés sous tension statique à de l’air contenant de l’ozone, en l’absence de lumière directe.

Comme tous les essais de vieillissement, celui-ci doit être considéré comme un moyen de comparaison de produits de même composition et destinés aux mêmes usages, mais non pas comme un critère absolu. Il est préférable de limiter la signification de l’essai en le considérant seulement comme un moyen de contrôle, lorsqu’une fabrication parvient à une résistance supérieure à un seuil donné par comparaison avec un certain type de dégradation.

Tenant compte de cette remarque, les résultats obtenus pendant la durée de l’essai ne peuvent pas être pris comme une prévision de la durée de vie en service du produit.

2 RÉFÉRENCE

ISO 1431-1972, *Élastomères vulcanisés – Détermination de la résistance aux craquelures dues à l’ozone dans des conditions statiques.*

3 PRINCIPE

Exposition d’éprouvettes, dans des conditions spécifiées, à une atmosphère contenant une concentration définie d’ozone. Estimation des effets de l’ozone par mesurage du temps après lequel la première craquelure est apparue ou de la durée d’exposition pendant laquelle aucune craquelure n’est apparue, selon le cas.

4 APPAREILLAGE

4.1 Chambre d’essai

La chambre d’essai et l’appareillage auxiliaire doivent être conformes aux prescriptions de l’ISO 1431.

4.2 Support d’éprouvette (voir la figure)

Le support d’éprouvette doit être constitué par un mandrin et des mâchoires. Le diamètre du mandrin doit être égal à 2, 5, 10 ou 20 fois l’épaisseur de l’éprouvette. Ce diamètre doit être fixé après accord entre les parties intéressées, mais ne doit pas être inférieur à 0,8 mm. Mandrin et mâchoires doivent être fabriqués en un matériau qui n’absorbe pas l’ozone, par exemple acier inoxydable, polyméthacrylate, duralumin ou bois recouvert d’un vernis n’absorbant pas l’ozone, et doivent être polis.

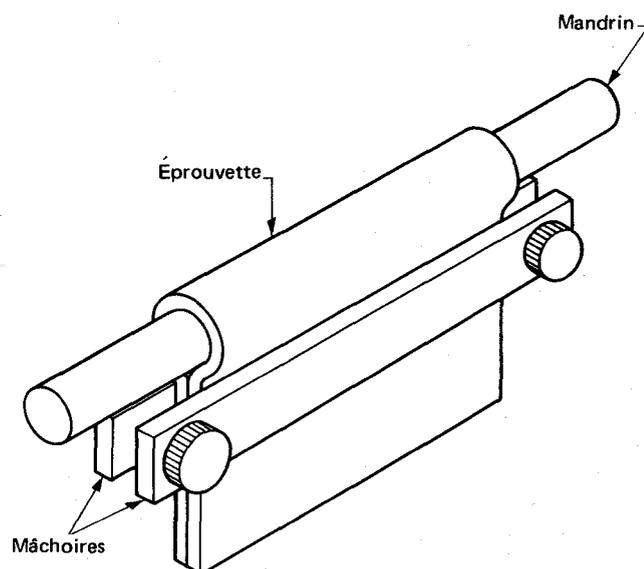


FIGURE – Support d’éprouvette

5 ÉPROUVETTES

5.1 Type d’éprouvette

L’éprouvette doit être de dimensions suffisantes pour permettre une évaluation convenable de la surface exposée après l’essai et une comparaison satisfaisante entre les différentes éprouvettes. De préférence, les dimensions doivent être de 25 mm de large et 100 mm de long.

5.2 Prélèvement des éprouvettes

Les éprouvettes doivent être prélevées à au moins 0,10 m de la lisière et à au moins 1 m du commencement ou de l’extrémité de l’échantillon qui doit être aussi représentatif que possible de l’ensemble de la livraison.